



Le Comité de l'ONU pour la décolonisation défend le droit de Porto Rico à l'auto-détermination



Nations Unies, 21 juin, (RHC).- Le Comité Spécial de l'ONU pour la décolonisation a adopté par consensus une nouvelle résolution qui ratifie le droit de Porto Rico à la libre détermination et à l'indépendance.

Pour la 35^e fois depuis 1972, cet organe mondial approuve des résolutions sur le cas de ce petit pays caribéen, soumis à 5 siècles de colonialisme dont les 118 dernières années sous la domination des États-Unis.

L'initiative, présentée par Cuba et appuyée par le Venezuela, le Nicaragua, l'Équateur, la Bolivie, la Russie et la Syrie somme Washington d'assumer ses responsabilités et de permettre au peuple portoricain d'exercer pleinement ses droits, respectant ainsi la proclamation lancée par l'Assemblée Générale en 1960 pour mettre fin à tout type de domination dans le monde.